



Démarrer dans la vie active

Publié le 28/02/2022

Jeunes actifs, jeunes actives : les aides d'Action Logement

Caution, dépôt de garantie, coûts de déménagement... : panorama des aides proposées actuellement par Action Logement sous les noms de garantie Visale, avance Loca-Pass, aide Mobili-Jeune, aide Mon job-Mon logement.

- **La garantie Visale** (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une **caution locative** accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

--> [Toutes les infos](#)

- Action Logement propose de financer sous forme de **prêt à taux 0%** le versement de votre **dépôt de garantie**, somme généralement exigée au moment de la signature du bail, au moment même ou emménager impose des coûts liés au déménagement, à l'installation ou encore à l'équipement du logement.

--> [Toutes les infos](#)

- Vous êtes nouveau ou nouvelle locataire ? Action Logement propose une **aide gratuite de 1 000 €** pour soutenir les **salarié·es récemment entré·es dans l'emploi** et favoriser le **rapprochement Emploi-Logement**. Testez votre **éligibilité** !

[--> Toutes les infos](#)

- L'**aide MOBILI-JEUNE®** est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant 1 an. Elle s'adresse aux **jeunes de moins de 30 ans**, en formation **en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

[--> Toutes les infos](#)